

Anne RIGAIL
Directrice Générale
45, rue de Paris
95747 Roissy CDG Cedex

Roissy, le 30 Janvier 2020

Objet : Coronavirus n-cov : demande d'arrêt des dessertes sur la Chine

Madame la Directrice,

En date du 29 janvier, vos services de production nous ont sollicités pour une dérogation visant à maintenir, avec un temps d'arrêt réduit en escale et d'autres « compensations », les vols à destination de Shanghai et Pékin.

Nous apprenons par voie de presse que des acteurs européens majeurs du secteur comme British Airways et Lufthansa arrêtent leurs dessertes sur la Chine.

Suite à l'incident du vol à destination de Shanghai du 27 janvier, une CSSCT s'est tenue pour faire un point d'étape. Il a été autorisé le port du masque type FFP2 pour les PNC alors qu'il faudrait des masques type FFP3 (plus filtrantes) pour une protection plus efficace.

De plus l'inspection du Travail a demandé la mise en place du nolontariat codé MCPT4.

Il est édifiant de constater que la mise en place de la procédure de nolontariat (MCPT4) dépende de la signature de la dérogation, celle-ci devant être appliquée de manière systématique. Nous dénonçons cette manière de procéder qui s'apparente à du chantage.

Nous constatons l'augmentation d'appréhension des PNC qui doivent se rendre en Chine et nous ne cautionnons pas la mise en danger de la sante de notre population moyennant une compensation financière.

Vous n'êtes pas sans savoir que le transport aérien est un très grand vecteur de propagation de ce genre de maladie, nous vous demandons donc l'arrêt des dessertes sur la Chine et la mise à disposition de masques de type FFP3 pour tous les PNC sur tous les vols AF.

Nous sommes conscients que cela a un impact important sur la Compagnie mais nous devons également préserver nos PNC et limiter aussi la propagation de la pandémie.

Je vous prie de croire, Madame la Directrice, de recevoir mes respectueuses salutations

Secrétaire Général UNSA Aérien AF

Copie: Eric Caron



